

## Formulaire de prêt des mémoires DSTS/DEIS\*

### Emprunteur

NOM Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

■ Joint **40 € en caution** par chèque n° .....

■ Joint **9 € pour frais de port et de conditionnement** par chèque n° .....

Date et signature :

### Mémoire

Auteur : .....

Titre : .....

Cote : .....

### Caution (partie réservée au CEDIAS)

Chèque de 40 € reçu le :

Chèque de 9 € reçu le :

Signature :

Signature :

Mémoire à retourner **avant le** : .....

Ce formulaire peut être déposé ou adressé par courrier au :

Service de prêt DSTS/DEIS  
CEDIAS-Musée social  
5 rue Las Cases - 75007 PARIS

\* Prêt sur un mois maximum.

## Règles de consultation et de fonctionnement du prêt des mémoires DSTS/DEIS

Par circulaire n° 651 du 21 octobre 1996, la Direction de l'Action Sociale a chargé le CEDIAS-Musée social de mettre en œuvre un dispositif global de valorisation des meilleurs mémoires des candidats reçus au DSTS (aujourd'hui DEIS) et au CAFDES. Ce dispositif comporte notamment la conservation, le catalogage et la mise à disposition du public des meilleurs mémoires DSTS/DEIS et CAFDES.

Ces mémoires déposés à la bibliothèque, à **partir de 1996**, sont consultables sur place, et les mémoires DSTS/DEIS sont empruntables sous certaines conditions.

### 1. Modalités de consultation sur place

Les consultations des meilleurs mémoires DSTS/DEIS et CAFDES déposés à la bibliothèque s'effectuent après inscription à la bibliothèque.

Il y a possibilité de faire des photocopies sur place dans les limites du respect du travail de l'auteur, c'est-à-dire un maximum de quelques pages (0,20 € la page).

La bibliothèque est ouverte **les mercredis et jeudis de 13 h à 18 h** et **les autres après-midis exclusivement sur rendez-vous** (par téléphone au 01 45 51 99 51/52 ou par mail : [bibliotheque@cedias.org](mailto:bibliotheque@cedias.org)).

### 2. Modalités de prêt des mémoires DSTS/DEIS

→ **Le CEDIAS-Musée social n'assure pas le prêt des mémoires CAFDES, celui-ci étant effectué directement par l'ENSP.**

→ **Le prêt des mémoires DSTS/DEIS s'effectue sous les conditions suivantes :**

- Remplir un formulaire de demande de prêt qui sera transmis au service habilité et qui stipulera le nom et les coordonnées personnelles et professionnelles de l'emprunteur.
- Régler **9 €** pour les frais de port et de conditionnement (en cas d'envoi par la Poste)
- Déposer ou envoyer **une caution de 40 €** (par chèque séparé). Ce chèque sera rendu dès le retour du mémoire dans les délais impartis et sous réserve qu'il ne soit pas abîmé.

**L'emprunt est limité à un mémoire, sur une période d'un mois, non renouvelable.**

Cependant, un autre prêt peut être consenti par la suite, dès lors que chaque mémoire a bien été retourné au CEDIAS-Musée social dans les délais impartis et sans dommages.